

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mercredi 15 décembre 2021 à 19 h via TEAMS.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Benvotato, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire parent
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe, Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint, Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Demetrios Giannacopoulos, directeur de secteur, niveau primaire
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, EAFP
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Sabrina Petrocco, directrice adjointe, Services aux élèves
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Bureau de la secrétaire générale

1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA QUE l'ordre du jour soit adopté, avec les modifications proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du point 18 : Commissaires élèves Vote : 14-1-0 (M. M. Pietrangelo a voté contre) - Ajout du point 19 : Motion pour la proclamation du mois de mai comme le Mois du patrimoine juif à la Commission scolaire English-Montréal Vote : 13-1-1 (M. M. Pietrangelo a voté contre, M. J. Feldman s'est abstenu) - Ajout du point 22.1 : Avis de motion – Comités du conseil de la CSEM Vote : 11-4-0 (M. J. Fabian, M. J. Lalla, M^{me} M. Mughal, M. D. Tatone ont voté contre) <p>Vote sur la motion d'adoption de l'ordre du jour avec les modifications proposées : Vote : 15-0-0. Motion adoptée à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-1</u></p>
2.	<p><u>Nomination de Christopher Baggs à titre d'Élève du mois</u></p> <p>Christopher Baggs de l'école secondaire James Lyng a été nommé l'Élève du mois de novembre à la CSEM. Depuis le début de l'année scolaire, Christopher s'est distingué comme un élève dévoué et travailleur. Il sait écouter, pose de bonnes questions et fait preuve d'esprit d'équipe. Christopher est toujours là pour ses camarades et ses enseignants. Il travaille fort dans tout ce qu'il entreprend à James Lyng. Impressionnés par son dynamisme, son ambition et sa bonté, nous voyons se dessiner de grandes choses pour l'avenir de Christopher.</p>
3.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, Joe Ortona, répond aux questions :</p> <p>Questions de M. Chris Eustace :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Combien d'argent a été consacré à la contestation judiciaire de la Loi 40? 2. Où est le rapport annuel de l'ACSAQ? 3. Le conseil accepterait-il d'ajouter une période de questions vers la fin de la réunion? Le public pourrait ainsi poser des questions sur ce qui a été dit et fait pendant la réunion.
4.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 10 novembre 2021</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2021 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-4.1</u></p>
5.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal.</p>

6.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>6.1 Hommage en décembre 2021</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l’apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d’employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p style="padding-left: 40px;">Nino Cesari, ex-enseignant, CEPGM et CSDM (secteur anglophone) Michael Dief, enseignant retraité, CEPGM/CSEM (Académie Royal West) Esther Upstone, agente de bureau retraitée, classe principale, Service des ressources humaines Edward Bond, enseignant retraité, CSEM Brian Acton, directeur retraité, CSEM</p> <p>et qu’un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-6.1</u></p>
7.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <p>Le président adresse des remerciements à tous, aux membres du personnel du centre administratif et des écoles, pour leur dévouement et leur ardeur au travail.</p>
8.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les récents actes de violence dans notre communauté, la CSEM s’engage à travailler en partenariat avec la communauté et les organismes gouvernementaux pour prendre des mesures visant à prioriser la sécurité et le bien-être des élèves, du personnel et des familles. Nous avons des programmes et des structures en place depuis longtemps pour soutenir la communauté. • Pour ce qui est de la pandémie et de la question des vaccins et des tests rapides, la CSEM continue de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec et le réseau des CIUSSS locaux afin de faciliter les programmes de vaccination contre la COVID-19. Pour les élèves de 5 à 11 ans, la vaccination a débuté le lundi 29 novembre 2021, et les tests rapides seront distribués avant la période des vacances. • Un rappel est fait concernant la semaine des inscriptions au primaire pour l’année scolaire 2022-2023 qui se déroulera du 31 janvier au 4 février 2022. • L’école primaire Nesbitt de Rosemont a remporté les honneurs dans la catégorie Langues autochtones lors du Défi des classes de musique au Canada. L’école primaire Bancroft, sur Le Plateau, a quant à elle marqué l’histoire en devenant la première au pays à présenter cinq classes. L’école primaire Honoré Mercier de Saint-Léonard était aussi parmi les finalistes du concours. Le <i>Steel Band</i> de l’Académie internationale Marymount s’est hissé en troisième place dans la catégorie instrumentale junior.

- La CSEM a rencontré plusieurs organismes importants de la communauté noire de Montréal au sujet des nouvelles initiatives que nous sommes à développer ensemble.
- M. Katalifos a remercié les employés partis à la retraite récemment et leur a offert ses meilleurs vœux pour une retraite heureuse et en santé, déplorant qu'il n'ait pas été possible d'organiser un événement approprié en raison de la pandémie.
- Le gouvernement du Québec a lancé un nouveau programme de formation accélérée pour soutenir le réseau de la santé. Le Centre de santé et d'études commerciales Shadd est le seul centre à offrir ce programme sur le territoire du CIUSSS du Centre-Ouest de Montréal.

9.

Rapports des comités

9.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)

Point présenté par la commissaire, M^{me} Mubeenah Mughal :

- Sabrina Petrocco s'occupera des demandes de services en adaptation scolaire dans nos écoles.
- Gail Calendar s'occupera de la santé mentale et de la prévention en santé mentale et travaillera en collaboration avec le réseau de la santé, les conseillers en toxicomanie et les programmes de prévention de la violence.
- Un nouveau poste de travailleur social a été créé pour venir en aide aux familles vulnérables qui ont des difficultés à s'orienter dans notre système.
- Il y a un nouveau conseiller pour les élèves autistes.
- Un soutien important a été apporté à nos écoles en matière de santé mentale.

9.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président, M. Pietro Mercuri :

Aucune réunion n'a eu lieu à ce jour.

9.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- Présentation sur le projet de loi 96 par M. Copeman.
- Un appel à l'action a été lancé pour la tenue d'une conférence à l'intention des parents, où l'on a fait une demande de bénévoles.
- Les membres ont été dirigés vers le site Web pour les rapports de vaccination dans les écoles primaires et secondaires.
- Il est recommandé à chaque école de créer un comité de marketing, où les parents pourront aider à promouvoir l'école de leur enfant.

9.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du conseil, M. Joe Ortona :

- Les règlements de la CSEM ont été reformulés au cours de la période de mise en tutelle. Le conseil des commissaires aimerait maintenant adapter les règlements pour des raisons de commodité et de productivité.
- Une fois que toutes les propositions de modification des règlements auront été soumises, le conseil des commissaires les adoptera et les soumettra ensuite pour consultation.

9.5 Comité de vérification

Point présenté par le président, M. James Kromida :

- Le fonctionnement interne est examiné selon une grille indiquant les points faibles à améliorer. Il y a eu une importante amélioration par rapport à l'an dernier, puisque nous avons été en mesure d'accroître la responsabilité et la transparence dans le fonctionnement de la Commission.
- Une autre réunion est prévue en janvier pour approfondir la compréhension du rôle du comité de vérification, formuler des recommandations sur la façon d'appliquer des améliorations, et réfléchir sur la valeur du travail du comité lui-même. Le comité aimerait faire des recommandations au conseil des commissaires afin d'améliorer davantage la Commission et son fonctionnement.
- Les états financiers de la Commission ont également été examinés et les vérificateurs externes et internes ont répondu à toutes les questions soulevées.

9.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président, M. Joseph Lalla :

- Depuis le début de l'année, le Service des ressources humaines mène des entrevues pour les postes d'enseignants non pourvus; 200 enseignants ont été rencontrés en entrevue jusqu'à maintenant.
- La liste des écoles avec les noms des adjoints et des responsables pour l'année scolaire 2021-2022 a été fournie au comité par la directrice.
- Le directeur général, présent lors de la réunion, a donné un bref aperçu de ses objectifs. Ceux-ci seront finalisés par le comité et le directeur général à la prochaine réunion.
- Un membre a suggéré que la Direction des ressources humaines et le comité des ressources humaines examinent le jugement sur le projet de loi 21 en ce qui a trait à l'embauche d'enseignants.
- La directrice du Service des ressources humaines a fourni au comité des renseignements à jour sur les points suivants :
 - Inscriptions d'élèves en 2021-2022;
 - Projet de tutorat du gouvernement à la CSEM;
 - Projet de recrutement d'enseignants de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec;
 - Initiatives en faveur de la santé mentale des employés pour 2021-2022.

9.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président, M. Agostino Cannavino :

- Au terme d'un processus approfondi de recrutement et d'entrevues, le comité a nommé M^{me} Sylvie Chagnon à titre de nouvelle directrice générale.
- Un atelier a eu lieu à la fin de la réunion pour discuter des éléments à prendre en compte lors de la préparation de la nouvelle carte de la pauvreté. Cette nouvelle carte déterminera l'allocation des fonds aux commissions scolaires.
- Les emprunts à court terme maximums ont été évalués et approuvés. Les budgets et les projections fiscales ont été examinés et sont conformes aux objectifs fixés.
- Pour la première fois en plus de 11 ans, une propriété a été vendue pour défaut de paiement des taxes scolaires.

9.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Une discussion a eu lieu sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Il a été convenu que l'écart entre 16 et 18 ans est très important et qu'il est plus difficile pour les jeunes de 16 ans de savoir ce qu'ils veulent d'un pays.
- Intégration d'une perspective autochtone en éducation par la diversification des médias consultés tout au long de l'année, et non seulement pendant la « période de reconnaissance » désignée.
- On a vu aux nouvelles, dans le cadre du projet de loi 21, qu'une enseignante a été affectée à un poste autre que celui d'enseignante parce qu'elle portait un hijab. D'autres discussions à ce sujet auront lieu à la prochaine réunion.
- La santé mentale des adolescents se détériore en raison du manque de soutien et du manque de relations à l'école, puisqu'ils sont à la maison, peut-être dans un environnement défavorable. Il est reconnu unanimement que la COVID-19 a eu un impact négatif sur le bien-être mental de tous. Les membres de l'EMSAC s'entendent pour dire qu'un autre confinement serait extrêmement dommageable pour les jeunes.
- Visionnement d'une vidéo de Michael Bungay Stanier sur la notion du « monstre du conseil » et la façon d'encourager la créativité de ceux qui nous entourent en résistant à l'envie de s'imposer pour résoudre une situation.

9.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président et membre de l'ACSAQ, M. Joe Ortona :

- Le projet de loi 96 a fait l'objet de plusieurs discussions. Les membres du comité s'opposent unanimement au projet de loi. Une présentation sur le projet de loi 96 a été faite lors des audiences parlementaires, et nous continuons à faire pression pour obtenir des amendements.
- L'ACSAQ a décidé de prendre part au recours judiciaire contre le projet de loi 21 devant la Cour d'appel, en tant qu'intervenant.
- Nous attendons une décision concernant le projet de loi 40.
- La première partie de l'assemblée générale annuelle s'est tenue en novembre dernier, et la deuxième partie aura lieu en janvier, alors qu'il y aura élection à la présidence et à la vice-présidence.

10. Rapport des commissaires

M. Pietro Mercuri a fait part des informations suivantes :

- CTV News a rendu visite à l'Académie Michelangelo dans le cadre de sa participation à la campagne *Spirit of Giving*. Les parents ont été invités à l'école de façon virtuelle pour lire des histoires aux élèves.
- L'autobus du Père Noël est passé à l'Académie Leonardo Da Vinci pour offrir aux élèves des spectacles de Noël sans contact.
- East Hill a lancé son programme de hockey dans un aréna local.

M. Agostino Cannavino a fait part des informations suivantes :

- Un merci particulier à toute l'équipe de JFK, à l'équipe d'intervention de crise et à la police pour leur implication à la suite du terrible incident survenu à l'école.

	<ul style="list-style-type: none"> • Félicitations aux élèves de Nesbitt et Bancroft pour leur performance exceptionnelle dans le cadre du Défi des classes de musique au Canada. <p>M. Daniel Tatone a fait part des informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité ad hoc sur l'équité a accueilli Simon Becker et Gloria Lombardi. • Le comité cible des ressources externes auxquelles il demande une participation pour des présentations ou des ateliers. • Le comité se concentre sur l'équité dans les inscriptions scolaires, en particulier dans les écoles à inscription sélective, telles que les écoles à statut particulier en application de l'article 240. • Un rapport a été reçu du sous-comité antiracisme – des trousseaux supplémentaires seront envoyées aux parents. Il y aura des discussions sur les politiques disciplinaires dans les écoles en ce qui concerne l'existence potentielle de préjugés inconscients ou de racisme systémique et la façon de traiter la désescalade de certaines situations. • Examen des décisions dans le cadre du projet de loi 21 et mises à jour à apporter aux politiques de la Commission. À l'avenir, le comité examinera les politiques et les règlements et ce qui peut y être ajouté pour améliorer l'équité.
11.	<p><u>Rapport annuel 2020-2021</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 220 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que toute commission scolaire doit préparer un rapport annuel afin de présenter à la population sur son territoire un compte rendu des résultats obtenus en fonction des buts et des objectifs mesurables énoncés dans le Plan d'engagement vers la réussite avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);</p> <p>ATTENDU QUE ledit rapport doit également rendre compte au ministre des résultats obtenus quant aux orientations et objectifs du Plan d'engagement vers la réussite établi par le MEQ;</p> <p>ATTENDU QUE le rapport annuel renferme le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Loi 15) et le rapport d'affectation du personnel (Loi 15);</p> <p>ATTENDU QUE la Commission doit acheminer une copie du rapport au ministre au plus tard le 31 décembre 2021, conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Rapport annuel 2020-2021 de la Commission scolaire English-Montréal, y compris le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Loi 15) et le rapport d'affectation du personnel (Loi 15), soit approuvé le 15 décembre 2021 et qu'une présentation officielle de ce document ait lieu le 26 janvier 2022, au 6000, avenue Fielding.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des copies du rapport soient acheminées au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 31 décembre 2021.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-11</u></p>
12.	<p><u>Comité de vérification</u></p> <p><u>12.1 Élection des membres</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit constituer un comité de vérification;</p>

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie que le comité de vérification soit composé de trois (3) membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité de vérification;

ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en finances ou en comptabilité ou une expérience en gestion des ressources financières ou matérielles, conformément à l'article 10.4.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité de vérification :

Jamie Fabian
Julien Feldman
James Kromida
Tony Speranza

ATTENDU QUE M. Julien Feldman a retiré sa candidature;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité de vérification :

Jamie Fabian
James Kromida
Tony Speranza

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-12.1

12.2 Élection du président

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de président du comité de vérification :

James Kromida

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, M. James Kromida soit désigné à titre de président du comité de vérification.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-12.2

12.3 Élection du vice-président

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le vice-président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de vice-président du comité de vérification :

Tony Speranza

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, M. Tony Speranza soit désigné à titre de vice-président du comité de vérification.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-12.3

13. Comité des ressources humaines

13.1 Élection des membres

ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit constituer un comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie que le comité des ressources humaines soit composé de cinq (5) membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en gestion des ressources humaines, préférablement acquise dans l'administration publique, conformément à l'article 10.5.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil doit élire cinq (5) membres parmi les commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Jamie Fabian
Julien Feldman
Ellie Israel
Joseph Lalla
Pietro Mercuri
Mario Pietrangelo

ATTENDU QUE M^{me} Ellie Israel a retiré sa candidature;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Julien Feldman
Joseph Lalla
Mario Pietrangelo

M. Pietro Mercuri a retiré sa candidature;

M. James Kromida propose de remplacer M. Mercuri par M. Joseph Lalla;

M. Jamie Fabian a retiré sa candidature.

Vote sur l'amendement : 15-0-0. Motion adoptée.

Vote sur la motion principale, incluant l'amendement : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-13.1

13.2 Élection du président

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a été élu comme membre et a présenté sa candidature à l'élection au poste de président du comité des ressources humaines :

Mario Benvolato

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, M. Mario Benvolato soit désigné à titre de président du comité des ressources humaines.

Vote : 13-2-0 (M. J. Kromida et M. J. Lalla ont voté contre). Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-13.2

13.3 Élection du vice-président

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE le vice-président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection au poste de vice-président du comité des ressources humaines :

Julien Feldman
Mario Pietrangelo

ATTENDU QUE M. Julien Feldman a retiré sa candidature;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, M. Mario Pietrangelo soit désigné à titre de vice-président du comité des ressources humaines.

Vote : 14-1-0 (M. J. Lalla a voté contre). Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-13.3

14. Élection des membres au comité consultatif de transport et sécurité

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves, R.L.R.Q.* (c. I-13.3, r. 12) et à l'article 12.5.2 du Règlement n° 11 – *Régie interne*, le conseil des commissaires doit élire deux (2) commissaires à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité consultatif de transport et sécurité;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité consultatif de transport et sécurité, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – *Régie interne*;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité :

Pietro Mercuri
Tony Speranza

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 15 décembre 2021, MM. Pietro Mercuri et Tony Speranza soient désignés à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-12-15-14

	<p>M. Mario Pietrangelo quitte la réunion à 20 h 37.</p>
<p>15.</p>	<p><u>Élection d'un observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS)</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu des articles 185 et 186 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS) est constitué d'une majorité de parents, d'employés de la Commission scolaire English-Montréal et de représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit élire un (1) commissaire à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire, conformément à l'article 12.4.2 du Règlement n° 11 – <i>Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations au poste d'observateur au CCSAS, en vertu de l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – <i>Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant qu'observateur au CCSAS, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 8 octobre 2021, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – <i>Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QU'aucun commissaire n'a présenté sa candidature au poste d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter du 15 décembre 2021, M. Pietro Mercuri soit désigné à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS).</p> <p>Vote : 14-0-0 (M. M. Pietrangelo absent lors du vote). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-15</u></p>
<p>16.</p>	<p><u>ACSAQ 2021-2023</u></p> <p><u>16.1 Nominations au conseil d'administration</u></p> <p>ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), dans une communication datée du 15 novembre 2021, a invité ses commissions scolaires membres à soumettre des nominations pour des postes au sein du conseil d'administration de l'ACSAQ;</p> <p>ATTENDU QUE les nominations doivent être soumises à l'ACSAQ au plus tard le 17 décembre 2021;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Jamie Fabian et M^{me} Mubeenah Mughal soient nommés au conseil d'administration de l'AQSAC pour 2021-2023, pour un mandat de deux ans.</p> <p>Vote : 14-0-0 (M. M. Pietrangelo absent lors du vote). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-16.1</u></p>

	<p><u>16.2 Nomination au comité exécutif</u></p> <p>ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), dans une communication datée du 15 novembre 2021, a invité des commissions scolaires membres à soumettre des nominations pour des postes au sein du comité exécutif de l'ACSAQ;</p> <p>ATTENDU QUE les nominations doivent être soumises à l'ACSAQ au plus tard le 17 décembre 2021;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Joe Ortona soit nommé au comité exécutif de l'ACSAQ pour 2021-2023, pour un mandat de deux ans.</p> <p>Vote : 14-0-0 (M. M. Pietrangelo absent lors du vote). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-16.2</u></p>				
17.	<p><u>Résolution concernant les exigences prescrites dans le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec</u></p> <p>ATTENDU QUE M^e Jack Chadirdjian, membre du Barreau du Québec, est au service exclusif de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) depuis son embauche le 1^{er} novembre 2021;</p> <p>ATTENDU QU'il n'a pas souscrit l'assurance responsabilité professionnelle offerte par le Barreau du Québec;</p> <p>ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 (7) du <i>Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec</i>, une résolution de l'employeur (CSEM) doit être adoptée à cet effet;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'il soit déclaré, aux fins du <i>Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec</i> :</p> <p>- QUE la Commission scolaire English-Montréal se porte garante de l'employé (avocat) suivant :</p> <table data-bbox="181 1402 831 1480"> <tr> <td><u>NOM</u></td> <td><u>DATE D'EMBAUCHE</u></td> </tr> <tr> <td>M^e Jack Chadirdjian</td> <td>1^{er} novembre 2021</td> </tr> </table> <p>- QUE la Commission scolaire English-Montréal prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Chadirdjian dans l'exercice de ses fonctions depuis son embauche.</p> <p>Vote : 14-0-0 (M. M. Pietrangelo absent lors du vote). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-12-15-17</u></p>	<u>NOM</u>	<u>DATE D'EMBAUCHE</u>	M ^e Jack Chadirdjian	1 ^{er} novembre 2021
<u>NOM</u>	<u>DATE D'EMBAUCHE</u>				
M ^e Jack Chadirdjian	1 ^{er} novembre 2021				
18.	<p><u>Commissaires élèves</u></p> <p>Ce point a été supprimé.</p>				

19. Motion pour la proclamation du mois de mai comme le Mois du patrimoine juif à la Commission scolaire English-Montréal

ATTENDU QUE les personnes s'identifiant comme juives forment une population de plus de 50 000 personnes sur le territoire de la Commission scolaire English-Montréal;

ATTENDU QUE la population juive de la grande région de Montréal reflète l'histoire riche et variée du peuple juif, population dont les origines remontent à différentes parties du monde et qui a su préserver les nombreuses traditions et les pratiques variées du judaïsme;

ATTENDU QUE, selon Statistiques Canada, la population juive au pays compte environ 400 000 personnes, soit plus de 1 % de la population canadienne, ce qui en fait la quatrième plus grande population juive au monde;

ATTENDU QUE la communauté juive a une longue et fière histoire au Canada et qu'elle a contribué de manière significative au bien-être, à la croissance et à la prospérité du pays, tout en surmontant des obstacles considérables;

ATTENDU QUE les juifs excellent dans un large éventail d'activités, notamment dans les arts, les sciences, le droit, l'architecture, les médias, les finances, le divertissement et les affaires, contribuant ainsi de manière importante à la vie au Canada;

ATTENDU QUE le mois de mai revêt une signification particulière pour la communauté juive partout dans le monde;

ATTENDU QU'en 2018, le Parlement a adopté le projet de loi S-232 intitulé « *Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien* » désignant le mois de mai comme le Mois du patrimoine juif canadien et reconnaissant l'importante contribution des Canadiens juifs au tissu social, économique, politique et culturel du Canada;

ATTENDU QUE le Parlement a déclaré que le Mois du patrimoine juif canadien serait l'occasion de se souvenir du rôle inspirant que les Canadiens juifs ont joué et continuent de jouer dans les collectivités partout au Canada, de le célébrer et d'en transmettre l'importance aux générations à venir;

ATTENDU QUE B'nai Brith, organisme juif de défense des droits de l'homme actif au Canada depuis 1875, a invité les municipalités, les commissions scolaires et d'autres organismes publics à renforcer la proclamation du Parlement sur le Mois du patrimoine juif canadien en adoptant leurs propres motions et en promouvant la célébration du Mois du patrimoine sur leur territoire au mois de mai de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ELLIE ISRAEL ET MONSIEUR JAMIE FABIAN, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE, à compter de mai 2022, chaque mois de mai soit célébré comme le Mois du patrimoine juif au sein de la Commission scolaire English-Montréal;

QUE la Commission scolaire English-Montréal reconnaisse la contribution de la communauté juive à la réussite du Canada;

QUE la Commission scolaire English-Montréal encourage le directeur général à assurer la célébration du Mois du patrimoine juif chaque année au mois de mai par des expositions et des spectacles présentés au centre administratif et dans les écoles, afin de mettre en valeur l'histoire et la culture juives.

Vote : 14-0-0 (M. M. Pietrangelo absent lors du vote). Motion adoptée.

